



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ALLONS

Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le vendredi 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Messieurs Claude CAUVIN, Régis GALFARD, Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN et Jean-Marie PAUTRAT.

Excusés:

Mesdames Chantal MARTEL (procuration à Christophe IACOBBI) et Josiane GRIMAUD (procuration à Claude CAUVIN) et M. Bernard AUDIER (procuration à Fabien LORENZI).

Secrétaire de Séance:

M. Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie :

Mme Katia GALFARD.

*Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (8 octobre 2021)

► *Aucune nouvelle remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.*

2. Création opération panneau lumineux

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'État au travers du plan de relance numérique a donné la possibilité aux communes de faire l'acquisition de matériel numérique d'informations. L'opération retenue était d'acquérir un panneau lumineux d'informations. Cette initiative était conditionnée par l'octroi d'une subvention qui couvrirait la dépense. C'est chose faite car nous

sommes officiellement couverts à 100% hors TVA soit 12 400 euros. La commune n'aura à autofinancer que 800 euros.

Il évoque au départ la possibilité de monter ce panneau sur un socle en béton mais pense que le meilleur emplacement sera de le positionner sur le mur de la Mairie. La réalisation devrait pouvoir s'effectuer en février 2022. Au niveau des informations nous allons pouvoir faire défiler les événements culturels de la CCAPV. Il appelle les membres du Conseil Municipal à se positionner sur ce projet en budgétant cette acquisition.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (M. Claude CAUVIN et M. Patrick MAURIN) décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
022 / 022	Dépenses imprévues		3 548,00 €
023 / 023	Virement à la section d'investissement	3 548,00 €	
21 / 21318 / 2104	Autres bâtiments publics	15 948,00 €	
	TOTAL	19 496,00 €	3 548,00 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1341 / 2104	Dotation d'équipement des territoires ruraux	12 400,00 €	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	3 548,00 €	
	TOTAL	15 948,00 €	0,00 €

3. Demande de subvention au titre du Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » Panneau lumineux d'informations

- Monsieur le Maire, pour faire suite à la délibération précédente, rappelle au Conseil Municipal le plan France relance du fonds dédié à la transformation numérique des collectivités territoriales et l'arrêté d'attribution de cette subvention accordée à la commune pour l'installation d'un panneau lumineux d'informations.

Cette subvention se présente ainsi :

- Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales : 12 400.00 €HT

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (M. Claude CAUVIN et M. Patrick MAURIN) :

1) **APPROUVE** la réalisation de cette opération ;

2) **APPROUVE** l'attribution de la subvention :

- Fonds Transformation numérique des collectivités territoriales de 12 400.00 €HT;

3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

4. Décision modification création opération/Régularisation enrobé/Régularisation FCTVA/Régularisation imputation subvention FEDER Tour St Martin

Objet 1 : Modification imputation subvention FEDER

➤ Monsieur le Maire informe d'une modification de ligne budgétaire concernant la subvention FEDER pour la Tour St Martin.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité soit 11 voix décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021**

CRÉDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
13 / 1328 / 1803	Autres	39 881,00 €
TOTAL		39 881,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
204 / 204122 / 1803	Bâtiments et installations	39 881,00 €
TOTAL		39 881,00 €

Objet 2 : Régularisation FCTVA Achat d'un 4X4

➤ Monsieur Serge GUICHARD, 2ème adjoint chargé des finances, informe le Conseil Municipal que nous avons touché plus de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) que prévu. Lors de l'élaboration du budget nous avons été prudents sur cette rubrique.

Il propose donc que cette rentrée supplémentaire de 5200 euros soit affectée à l'achat du 4x4.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 11 voix, décide de procéder au vote de Crédits Supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021:**

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21571 / 2005	Matériel roulant	5 202,00 €	
TOTAL		5 202,00 €	0,00 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	5 202,00	
		5 202,00	0,00 €

Objet 3 : Travaux enrobé place d'Autane

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu faire quelques petits travaux supplémentaires par la société COZI concernant les travaux de l'enrobé place d'"Autane". Il propose de les budgéter sur le chapitre : " Dépenses imprévues".

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de Virement des Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021:

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voiries	1 361,05 €
TOTAL		1 361,05 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	1 361,05 €
TOTAL		1 361,05 €

5. Demande de subvention DETR 2022 Achat de véhicule

➤ Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de changer le véhicule 4x4 de la Mairie. Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, l'État propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

Cela concerne également l'achat de véhicule. En fonction de cette nouvelle information nous pouvons acquérir un nouveau véhicule à hauteur de 80% de subvention.

Il indique que le 4x4 devrait être de couleur blanche, sans poste radio avec attelage et une benne. Il souhaiterait que l'on négocie pour une couleur gris métal.

Le montant total estimatif concernant l'acquisition du véhicule s'élève à 29 067.50 euros H.T.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit:

DETR	10 254,90 €
Conseil Départemental	13 000,00 €
Autofinancement	5 812,44 €
Total HT	29 067.50 €
T.V.A. 20 %	5653.50 €
Total TTC	34 721,00 €

➤ Monsieur Kevin IACOBBI indique qu'il contactera le vendeur pour connaître l'incidence du changement de couleur sur le prix du véhicule.

► **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, soit 11 voix,**

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées de l'État au titre du DETR 2022.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

6. Demandes de subvention : collège et Téléthon

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de 2 nouvelles demandes de subventions :
 - *Collège de St André Les Alpes pour aller à la classe de neige*
 - *Téléthon*

► **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, soit 11 voix, DÉCIDE de verser une subvention de 100 euros pour chaque demandeur.**

7. Points divers

7.1 Plan de relance de l'État sur les terrains de sports

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur cette nouvelle opportunité. Pour lui il ne faut pas "louper le coche". C'est la même démarche que nous avons faite pour le panneau lumineux. Cependant il ne faut pas que la commune soit propriétaire des terrains pressentis.

Des terrains sont réservés dans le cadre du projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour un mini terrain de sport. En cas d'accord de financement il faudra acheter ces 2 terrains.

- Monsieur Claude CAUVIN demande si l'acquisition des terrains pourrait être subventionnée.
- Monsieur le Maire indique que seul le terrain de sport serait susceptible d'être subventionné.
- Plusieurs Conseillers Municipaux demandent quel type de terrain de sport sera proposé.

➤ Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner et peut-être profiter du congrès des Maires à Paris pour avoir une documentation. Il pense que le coût pourrait être d'environ 100 000 euros. Il demande au Membres du Conseil leur accord pour répondre à l'appel de projet quand il paraîtra.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité soit 11 voix, AUTORISE Monsieur le Maire de se renseigner sur le type de terrain de sport et de répondre à l'appel à projet.**

7.2 Travaux de la rue De La FORGE

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des travaux rue de "La Forge". Cela se passe bien. Nous avons dû faire une rallonge budgétaire mais nous équilibrons notre financement de ce chantier grâce aux compteurs d'eau déjà installés que nous avons budgétés. La semaine prochaine l'enrobé devrait se faire.

Si cela n'est pas possible nous repousserons ce travail au printemps pour des raisons techniques (problème du froid). Dans ce cas Monsieur le Maire indique qu'en attente il fermera la rue où prochainement il n'y aura plus d'habitant pendant l'hiver.

7.3 Réunion de restitution sur l'assainissement et les eaux fluviales.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude faite par l'agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04) ainsi que par la société CHLEAUE de Sisteron concernant notre réseau des eaux fluviales.

Ils ont répertorié 65 tampons d'égouts.

Ils ont également fait l'étude sur les eaux claires (gouttières...). Il y aura des travaux à faire sur la partie haute de la commune. Beaucoup d'eau pluviale provenant des toitures vont dans les égouts. Il faudra donc impliquer les propriétaires concernés lors des travaux de mise en conformité.

Beaucoup d'eau provient également du château et se déverse dans les égouts car il y aurait la présence d'une source.

IT04 et la société CHLEAUE viendront prochainement auprès du Conseil Municipal pour exposer leurs propositions. Nous aurons alors à faire la priorisation des travaux. En fonction de ceux-ci nous pourrions solliciter des subventions supplémentaires auprès de l'Agence de l'eau. Des études pourront être faites également sur la création d'un bassin de décantation pour La Moutière et La Bâtie neuve.

7.4 Ouvrier communal

Monsieur le Maire indique que tout se passe bien. Monsieur Logan DUBRULLE s'informe régulièrement pour effectuer les travaux de la commune. On fera le bilan après 6 mois d'activité.

7.5 Installation des 5 composteurs sur la commune

➤ Monsieur le Maire informe que le matériel est enfin arrivé mais il pense que cette installation devrait se faire maintenant au printemps. Il y aura des travaux d'installation qu'il sera préférable d'effectuer par beau temps.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT, membre de la commission de la CCAPV qui gère ce chantier informe le Conseil qu'il a déjà envoyé un courrier pour demander officiellement le report.

7.6 Vitres du presbytère

➤ Monsieur Régis GALFARD informe qu'il y a des vitres cassées au-dessus de la sacristie. Il propose d'effectuer rapidement les réparations pour éviter d'autres dégradations comme des infiltrations d'eau de pluie.

➤ Monsieur le Maire émet son accord.

7.7 Tombereau (élément de décoration du village)

➤ Monsieur Régis GALFARD indique qu'il faudra protéger et recouvrir le tombereau décoratif en fonction des futures chutes de neige.

➤ Monsieur le Maire répond que cela sera fait avec un soutien du fait du poids de la neige.

7.8 Problème avec ENEDIS (raccordement réseau électrique)

➤ Monsieur le Maire regrette que cette société ne tienne pas compte des numéros d'habitation déposés sur la Base d'Adresses Nationale ce qui entraîne des problèmes lors des demandes de raccordement.

7.9 Manifestations culturelles

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des pistes d'événements culturels qui devraient avoir lieu sur la commune en 2022.

3 manifestations devraient se dérouler au théâtre de verdure et jardin communal ainsi qu'au village.

- *Pièce de théâtre, en juin;*
- *Fête de la bibliothèque en juillet ou août;*
- *Manifestation "musique d'Outre-Mer" début septembre dans le cadre de l'Association « Les Estubés Allons ».*

7.10 Tracteurs de la commune

- Monsieur le Maire indique que les 2 tracteurs ont été réparés.

7.11 Terrasse du Café /Bibliothèque

- Le Conseil Municipal décide à la majorité de déposer la terrasse pour l'hiver.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h.***